

Lundi, le 8 janvier 2024

2024-01-08

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, huit janvier deux mille vingt-quatre (08-01-2024) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont  
Siège N° 2 = Richard Viau  
Siège N° 3 = vacant  
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin  
Siège N° 5 = Marie-Pier Therrien  
Siège N° 6 = Francis Picard (absent)

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

### ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° Adoption du procès-verbal des réunions précédentes ;
- 4° Suivi des réunions précédentes (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Nomination d'un vérificateur ;
- 10° Liste des dépenses incompressibles ;
- 11° Règlement concernant le taux de taxes pour l'exercice 2024 et les conditions de perception ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Conditions de travail des employés(es) ;
- 15° Code d'éthique et de déontologie des élus(es) / employés(es) ;
- 16° Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement / autorisation de signature de la convention ;
- 17° Régie intermunicipale d'incendie des Trois Monts ;
- 18° Projet culturel – demande de la Meunerie et de la FADOQ ;
- 19° Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive ;
- 20° Offre de services professionnels pour le parvis – architecture / ingénierie ;
- 21° Renouvellement du contrat de service avec Mégaburo ;
- 22° Publicité Semaine des enseignantes et des enseignants – Actualités L'Étincelle ;
- 23° Demande d'appui de la Municipalité de la Macaza ;
- 24° Voirie / Peinture boîte de camion / balai mécanique ;
- 25° Varia ;
  - 25.1° Avis de motion – règlement d'emprunt (PAVL rang 2) ;
  - 25.2° Estimé pour caméras au centre communautaire ;
  - 25.3° Renouvellement de la cotisation ADMQ ;
  - 25.4° Élection partielle ;

202401-001

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

### **PROCÈS-VERBAL**

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202401-002

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

### **PROCÈS-VERBAL**

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de séance extraordinaire du 4 décembre 2023 (PTI) et qu'ils en ont pris connaissance ;

202401-003

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

### **PROCÈS-VERBAL**

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de séance extraordinaire du 4 décembre 2023 (budget) et qu'ils en ont pris connaissance ;

202401-004

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

### **PROCÈS-VERBAL**

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de séance extraordinaire du 4 décembre 2023 (taux de taxes) et qu'ils en ont pris connaissance ;

202401-005

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin  
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

## CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202401-006

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et greffière-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et greffière-trésorière

### LES COMPTES

202300763 = Petite caisse : timbres, réception	300.00 \$
202300764 = La Meunerie : activité fabrication chandelles	245.00 \$
202300765 = Hydro-Québec : éclairage public	167.78 \$
202300766 = GLS Logistics System Canada Ltd : transport	48.61 \$
202300767 = Gesterra : redevances et enfouissement	1 024.46 \$
202300768 = Grand Conseil de la Nation Waban-Aki : services Professionnels – agrandissement du chalet des loisirs	4 656.49 \$
202300769 = Postes Canada : 8 rouleaux de timbres	846.22 \$
202300770 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal et agente	325.51 \$

**TOTAL DES DÉPENSES DE DÉCEMBRE : 161 728.91 \$**  
**TOTAL DES REVENUS DE DÉCEMBRE : 284 957.29 \$**

202390376 = Isabelle Harmegnies : 12 h coordonnatrice	224.71 \$
202390377 = Isabelle Harmegnies : 40 h service de garde	753.70 \$
202390378 = Isabelle Harmegnies : 48 h service de garde	872.99 \$
202490001, 5 à 8 = Maryse Ducharme : salaire (4 semaines)	4 251.08 \$
202490002, 9 à 12 = Dany Guillemette : salaire (4 semaines)	3 619.12 \$
202490003, 13 à 16 = André Larrivée : salaire (4 semaines)	3 034.76 \$
202490004, 17 à 20 = Emilie Windsor : salaire (4 semaines)	2 208.84 \$
202490021 = Pauline Dumoulin : rémun. élus pour janv. 2024	427.07 \$
202490022 = Claude Dupont : rémun. élus pour janv. 2024	427.07 \$
202490023 = Marie-Pier Therrien : rémun. élus pour janv. 2024	427.07 \$
202490024 = Francis Picard : rémun. élus pour janv. 2024	427.07 \$
202490025 = Pierre Therrien : rémun. élus pour janv. 2024	1 260.88 \$
202490026 = Richard Viau : rémun. élus pour janv. 2024	427.07 \$
20240046 à 49 = Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, centre communautaire, pavillon, chalet des loisirs, location de salle 4 semaines)	1 930.00 \$
202400002 = Mégaburo : service de photocopies – lecture de compteur	310.10 \$
202400003 = Vivaco : essence, huile, sel adoucisseur, déglaçant, pelle, clés, bouteilles d'eau	1 089.60 \$
202400004 = Therrien Couture Jolicoeur : service professionnels	73.58 \$
202400005 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur	4 314.95 \$
202400006 = Régie sanitaire des Hameaux : frais de recul 2023	1 280.00 \$
202400007 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 564.37 \$
202400008 = Dany Guillemette : frais de déplacement	108.35 \$
202400009 = Infotech : consultation, transport papeterie, permis mobile	1 132.51 \$
202400010 = Ville de Val-des-Sources : repas au congrès de la FQM	193.18 \$
202400011 = Actualités L'Étincelle : publicité	378.27 \$
202400012 = Laurentide re/sources : rdd organiques, rdd inorganiques, surcharge carburant	371.93 \$
202400013 = Comité de développement : balance subvention 2023	4 307.55 \$
202400014 = Canton de Ham-Nord : honoraires avocats – dossier médiation de la Régie incendie	678.00 \$
202400015 = Fleuriste Côté : plante pour décès	91.98 \$
202400016 = Excavation Marquis Tardif : transport de gravier ¾ net	3 138.82 \$

202400017 = JU Houle : coude de borne sèche	1 329.40 \$
202400018 = Eurofins Environex : analyses de laboratoires	240.30 \$
202400019 = Pneus Vachon : remplacer réservoir d'essence, vérifier freins, remplacer la batterie (Silverado), pneus (niveleuse)	4 283.95 \$
202400020 = JN Denis : chaînes, huiles Trans hydraulique, huile hydraulique, graisse, wiper toutes saisons, fitting, hose hydraulique, remplissage d'urée	3 770.99 \$
202400021 = Charest international : radiateur, antigel, essuie-glace, trico, clips	1 810.34 \$
202400022 = Desroches : diesel, mazout	7 856.42 \$
202400023 = Sidevic : plastic lever action	222.07 \$
202400024 = Robitaille Équipements : lame, pointe carbure rotative, boulon	6 416.46 \$
202400025 = Remorquage Jean-Richard : remorquage GMC	201.21 \$
202400027 = CJAN : vœux des fêtes	229.95 \$
202400028 = Fonds de solidarité FTQ : régime retraite	1 155.76 \$
202400029 = Oxygène Bois-Francs : oxygène, acétylène, ferroline	198.74 \$
202400030 = Recup estrie : quote-part 2024 1 de 2	945.00 \$
202400031 = SIUCQ : contribution annuelle	650.90 \$
202400032 = Ministère du revenu : avis de cotisation (loisirs)	712.56 \$
202400033 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur (loisirs)	255.46 \$
202400034 = GTE Consultant : règlements urbanisme : conception zonage et lotissement, permis et certificats	3 750.62 \$
202400035 = Camions BL : vérifier fuite au niveau du disptick à la transmission, vérifier prestone, tester batterie, pièces et main d'œuvre (camion Western Star), crédit batterie	2 215.05 \$
202400036 = Novo SST : frais de gestion et fonds de défense pour l'année 2024	1 538.09 \$
202400037 = Bureau en gros : tablette, étui, étiquettes, crayon apple, aspirateur portatif, stylos, étampe « payé »	1 454.68 \$
202400038 = Pauline Dumoulin : frais de déplacement	21.60 \$
202400039 = Le code Ducharme : renouvellement service des mises à jour du code municipal et lois municipales	220.50 \$
202400040 = ADSP : esquisse, préliminaire (nouvelle construction)	7 473.38 \$
202400041 = Solution environnementales 360 (Québec) ltée : nettoyer station de pompage	1 302.44 \$
202400042 = Services Matricks : changer 2 valves anti retour station de pompage, déplacement, main d'œuvre	316.18 \$
202400043 = Régie sanitaire des hameaux : collecte des plastiques agricoles	489.26 \$
202400044 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part janv. 2024	3 333.33 \$
202400045 = Infotech : transport papeterie	34.66 \$
202400050 = Pierre Therrien : frais de déplacement	25.00 \$
202400051 = Clémence Hourlay : rémunération responsable bibliothèque (4 semaines)	180.00 \$
202400053 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	193.28 \$
202400056 = Bureau en gros : paquets de feuilles (différentes couleurs)	380.13 \$
202400550 = Simon Godbout-Castonguay : danse trad au BEAM le 30 décembre 2023	450.00 \$
202400054 = JN Denis : chaîne convoyeur, arbre menant, roulement à billes, chemin de clé, engrenage, cylindre tender	2 087.08 \$
202400057 = MRC du Granit : contribution 2024 – Route des Sommets	466.88 \$
Grenco = location-achat du photocopieur (60 mois)	203.48 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2023-02-21 au 2028-01-21)	2 818.45 \$
	<hr/> 98 558.22 \$

202401-007

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

### NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

ATTENDU QUE selon l'article 966 du Code municipal le conseil doit se nommer un vérificateur au cours de la période du 1<sup>er</sup> décembre au 15 avril ;

ATTENDU QU'à chaque année la directrice générale et greffière-trésorière doit indiquer au Ministère des Affaires municipales le nom du vérificateur pour l'exercice en cours ;

202401-008

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien retienne les services de Groupe RDL Victoriaville senci pour l'exercice en cours.

Adoptée

### LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

202401-009

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les dépenses suivantes soient incompressibles :

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Rémunération des élus	47 277 \$
Rémunération de la dir. générale / Étudiants, agente développement	132 913 \$
Assurances	20 192 \$
Frais de vérification	21 000 \$
Élections	3 200 \$
Contribution de l'employeur	20 070 \$
CNESST	5 571 \$
Frais de poste	1 500 \$
Téléphone	3 600 \$

#### CENTRE COMMUNAUTAIRE :

Électricité	10 000 \$
Conciergerie	28 000 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE : Service de la Sûreté du Québec 56 101 \$

PROTECTION INCENDIE : Quote-part à la Régie 76 663 \$

VOIRIE MUNICIPAL :

Rémunération des employés	123 442 \$
Contribution de l'employeur	18 640 \$
CNESST	2 755 \$
Électricité au garage	3 000 \$
Téléphone	2 400 \$

ÉCLAIRAGE PUBLIC : Éclairage des rues et entretien 2 200 \$

HYGIÈNE DU MILIEU :	Contrat réseau égout	7 000 \$
	Électricité	9 000 \$
	Vidange et récupération	40 000 \$
	Contrat d'enfouissement	15 000 \$
	Ecocentre	5 000 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :		
	Rémunération de l'inspecteur	30 000 \$
LOISIRS ET CULTURE :	Bibliothèque	2 450 \$
	Rémunération responsable biblio.	2 500 \$
	Électricité	3 000 \$
	Contribution financière Loisirs	7 500 \$
FRAIS DE FINANCEMENT :	Intérêts	10 000 \$
	Règlement d'emprunt :	
	entrepôt abrasifs	17 100 \$
	Intérêts sur règl. d'emprunt :	6 500 \$
	Règlement d'emprunt :	
	acquisition d'un immeuble	12 766 \$
	Camion de déneigement	35 780 \$
QUOTE-PART DES DÉPENSES :	MRC répartitions générales	1 170 \$
	MRC évaluation	38 355 \$
	MRC loisirs et culture	5 560 \$
	MRC incendie et autres (logiciel)	2 540 \$
	MRC hygiène du milieu	3 017 \$
	MRC entretien fibre optique	4 286 \$
	MRC aménagement, OMG, dév.	25 702 \$
		862 750 \$

Adoptée

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 388 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2024 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

Attendu que la municipalité a adopté un budget municipal pour l'année financière 2024 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite une modification dans la tarification des compensations pour l'année fiscale 2024 ;

Attendu qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le lundi, 4 décembre 2023 ;

202401-010

En conséquence, il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

## **ARTICLE 1.- TAUX DE TAXES**

Que le taux de taxes pour l'exercice financier 2024 soient établis comme suit :

Taxe foncière générale, financement	:	0,6728 \$ / 100 \$ d'évaluation
Sûreté du Québec	:	0,0590 \$ / 100 \$ d'évaluation
Camion de déneigement	:	0,0380 \$ / 100 \$ d'évaluation
Acquisition d'un immeuble	:	0,0135 \$ / 100 \$ d'évaluation
Entrepôt d'abrasifs (capital)	:	0,0180 \$ / 100 \$ d'évaluation
Entrepôt d'abrasifs (intérêts)	:	0,0068 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe spéciale		
Immeuble non-imposable	:	0,0053 \$ / 100 \$ d'évaluation
Compensation pour l'opération et l'entretien du réseau d'égout	:	125,00 \$ / unité de logement 5,70 \$ / mètre de façade 0,055 \$ / 100 \$ d'évaluation
Vidange de fosse – 2 ans	:	120,00 \$
Vidange de fosse – 4 ans	:	60,00 \$
Compensation pour l'enlèvement des déchets, de la récupération	:	128 \$ / résidence principale 64 \$ / chalet (chemin privé ou domaine privé) 128 \$ / ferme 64 \$ / commerce léger 192 \$ / commerce 384 \$ / commerce lourd 512 \$ / commerce avec cueillette hebdomadaire (déchets périssables) 768 \$ / commerce avec cueillette hebdomadaire (déchets secs)
Taxe spéciale compostage	:	100 \$ / résidence qui refuse de composter
Crédit - compostage	:	25 \$ / résidence qui composte
Taxe pour les chiens	:	20 \$ / chien
Bac noir supplémentaire	:	200 \$

## **ARTICLE 2.- TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, le solde impayé porte intérêt au taux de 18 %.

## **ARTICLE 3.- PAIEMENT PAR VERSEMENT**

Les taxes municipales du compte de taxes peuvent être payées en un versement unique ; si le total des taxes de l'année en cours est égal ou supérieur à 300 \$, ce compte peut être payé en quatre versements égaux.

## **ARTICLE 4.- DATE DES VERSEMENTS**

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement est le trentième (30<sup>e</sup>) jour qui suit la date du compte de taxes qui est le 7 mars 2024 ; pour les 300 \$ et plus, le deuxième (2<sup>e</sup>) versement est échu le 9 mai 2024 ; le troisième (3<sup>e</sup>) versement est échu le 11 juillet 2024 et le quatrième (4<sup>e</sup>) versement est échu le 9 septembre 2024.

## **ARTICLE 5.- PAIEMENT EXIGIBLE**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, ledit versement devient immédiatement exigible et l'intérêt s'applique à ce versement.

**ARTICLE 6.- TAXE SPÉCIALE RELATIVE AUX IMMEUBLES NON IMPOSABLES**

Pour pourvoir au remboursement des dépenses reliées à l'entretien du service du réseau d'égout pour la part relative aux immeubles non imposables, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la municipalité, en même temps que la taxe foncière générale, une taxe spéciale à un taux de 0,0053 \$ du 100 \$ d'évaluation d'après leur valeur réelle, tel qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2024.

**ARTICLE 7.- TARIF POUR BACS ROULANTS**

La municipalité est autorisée à acquérir, à des fins de vente, aux personnes desservies par le service d'enlèvement des déchets et de la collecte sélective sur son territoire, des contenants pour les déchets solides et des contenants pour les matières recyclables.

Les contenants pour les déchets solides seront vendus aux propriétaires des immeubles desservis aux prix suivants :

240 litres noir neuf	90.00 \$
360 litres noir neuf	120.00 \$

et les contenants de collecte sélective au prix de :

240 litres vert neuf	90.00 \$
360 litres vert neuf	120.00 \$

**ARTICLE 8.-** Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée

**CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS(ES)**

202401-011

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE les membres du conseil autorisent la signature des conditions de travail établies entre les parties.

QUE le maire, Pierre Therrien soit autorisé à signer lesdits documents pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.ES /  
EMPLOYÉS.ES**

202401-012

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE le code d'éthique et de déontologie des élus.es et le code d'éthique et de déontologie des employés.es soient reconduit sans aucune modification.

Adoptée

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET  
REDRESSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Redressement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation d'une subvention maximale de 644 091 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme comporte un volet Redressement, ci-après le « Volet », qui vise à réaliser les interventions sur le réseau routier municipal prévues au tableau de priorisation du plan de sécurité, ainsi que celles situées sur le réseau routier local prioritaire de niveau 1 et 2 retenues au plan triennal ou quinquennal d'un plan d'intervention ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des parties dans ce contexte ;

202401-013

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE le maire Pierre Therrien et la directrice générale Maryse Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

**DÉPÔT POUR APPROBATION DE LA NOUVELLE ENTENTE  
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES TROIS  
MONTS**

202401-014

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

D'apporter la modification de l'article 11 que les municipalités de Saint-Adrien et Notre-Dame-de-Ham prennent le pourcentage d'occupation servant de caserne à l'intérieur de leurs garages respectifs, un tarif d'occupation sera déterminé éventuellement par les membres du CA.

QUE la régie paiera les frais de chauffage ainsi que d'électricité ;

Il est de plus mentionné que la régie paiera le pourcentage d'occupation tant et aussi longtemps que les municipalités impliquées auront des pompiers volontaires sur le territoire ayant les permis nécessaires pour la conduite de camion incendie.

Adoptée

**MODIFICATION DU BUDGET 2024 – RÉGIE  
INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES TROIS MONTS**

202401-015

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

D'apporter des modifications au budget 2024 pour la totalité des revenus et dépenses au montant de 386 342 \$ incluant le mode de calcul des résolutions prises par la majorité des municipalités, ainsi que les revenus d'entente avec la Municipalité de Ham-Sud.

Adoptée

### **PROJET CULTUREL – DEMANDE DE LA MEUNERIE ET DE LA FADOQ**

202401-016

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE les membres du conseil acceptent de verser la contribution demandée soit, un montant de 150 \$ pour l'activité de conte au centre communautaire qui aura lieu le 28 février prochain. Il est à noter que le montant sera pris à même le budget « Projets culturels » 2024.

Adoptée

### **PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du **13 mars** comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens** ;

202401-017

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** ».

Adoptée

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN  
ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE PARVIS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a fait une demande de soumission par invitation pour le projet de parvis ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions ;

202401-018

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la soumission de la firme ADSP inc. au montant de 12 000 \$ plus taxes.

Adoptée

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN  
INGÉNIERIE POUR LE PROJET DE PARVIS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a fait une demande de soumission par invitation pour le projet de parvis ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une (1) soumission ;

202401-019

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la soumission de la firme Alte Coop au montant de 14 900 \$ plus taxes.

Adoptée

**DEMANDE DE SOUMISSIONS  
ANALYSE GÉOTHERMIQUE POUR LE PROJET DE PARVIS**

202401-020

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate l'agente de développement, Émilie Windsor à envoyer une demande de soumission pour une analyse géothermique au 1606 rue Principale.

QUE les soumissions doivent être reçues avant le 5 février 2024.

Adoptée

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC  
MÉGABURO - PHOTOCOPIEUR**

202401-021

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien renouvelle le contrat de service avec Mégaburo au coût de .0099 \$ la photocopie noir et .066 \$ pour la photocopie couleur.

Que la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien ledit contrat de service.

Adoptée

**OFFRE DU JOURNAL ACTUALITÉS-L'ÉTINCELLE  
SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS**

202401-022

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la publication d'un hommage aux enseignantes sur 1/16 de page au montant de 169 \$ plus taxes.

Adoptée

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

CONSIDÉRANT QUE le nouveau type d'embarcation flottante, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » semble prendre de l'ampleur ;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en l'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou redevances pour l'utilisation de l'espace occupé ;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement, notamment en perturbant les poissons et la faune locaux, ainsi qu'en perturbant l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de La Macaza ;

202401-023

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

D'APPUYER la demande de la Municipalité de La Macaza, telle qu'exprimée par sa résolution 2023-08-134 ;

DE DEMANDER aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » ou de prévoir un encadrement réglementaire, notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec ou du moins de prévoir un encadrement réglementaire pour répondre aux préoccupations municipales en la matière ;

DE DEMANDEE l'appui aux municipalités et aux MRC de la province de Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre de la présente demande ;

ET

QUE la présente résolution soit envoyée à l'honorable Monique Pauzé, députée fédérale de Repentigny, à l'honorable Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur et députée provinciale de Repentigny, au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

## **VOIRIE**

Il n'y a rien de spécial à signaler en voirie.

## **PEINTURE D'UNE BOÎTE DE CAMION WESTERN STAR**

202401-024

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise le responsable en voirie, Dany Guillemette pour faire peindre la boîte de camion Western Star chez Peinture Véhicules Lourds inc pour un montant ne dépassant pas 15 000 \$.

Adoptée

## **BALAI MÉCANIQUE**

202401-025

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la soumission de EddyNET pour un balai mécanique au montant de 8 995 \$ (taxes non incluses).

Adoptée

## AVIS DE MOTION

202401-026

Le conseiller, Claude Dupont donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adopter un règlement d'emprunt autorisant les travaux de redressement du Rang 2 et décrétant un emprunt pour en acquitter le coût.

Adoptée

## ESTIMÉ POUR L'INSTALLATION DE CAMÉRAS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

202401-027

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE les membres du conseil acceptent l'estimation de Saphir Technologie pour l'installation de 10 caméras câblées, enregistreur vidéo, accessoires, installation, câble réseau extérieur au montant de 9 850 \$ plus taxes.

Adoptée

## RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ADMQ

202401-028

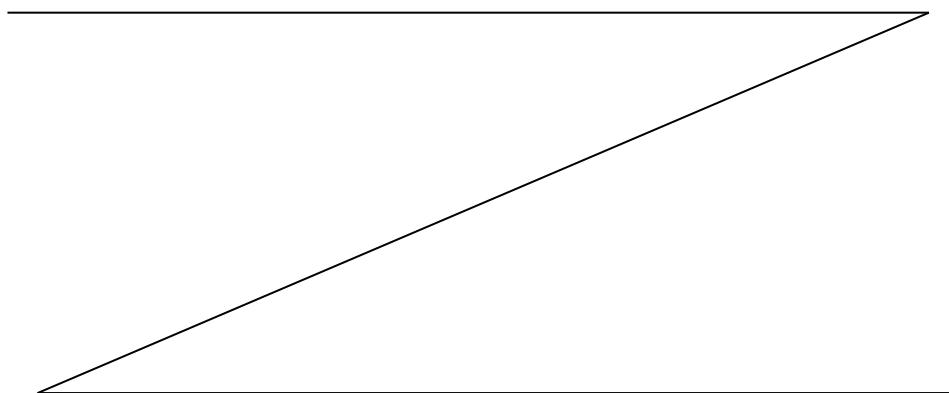
Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la municipalité autorise le renouvellement de la cotisation annuelle de l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 980 \$ taxes non incluses.

Adoptée

## ÉLECTION PARTIELLE

Le maire Pierre Therrien confirme que la période de mise en candidature débute le 12 janvier et se termine le 26 janvier 2024 et si nécessaire, le vote par anticipation aura lieu le 18 février et le scrutin aura lieu le 25 février 2024.



**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

202401-029

Le conseiller Claude Dupont propose que la session soit close à 20 h 25.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et greffière-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*

